



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**

Le **NEUF JUILLET**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-François POISSON, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **3 juillet 2026**

Etaient présents : Jean-François POISSON, Laura JOURNET, Jean-Cyrille BURDET, Bernard BOULOCHER, Bernard CHAVEROT, Marie ORINEL, Evelyne PANISSET, Vincent MAISONNEUVE, Elodie GARIN, Amélie RACLE, Thomas BONNIER, Murielle GIRARDOT, Corentin VAZEUX.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Myriam RAYNARD donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

Membre absent excusé : Maël TOULY.

Secrétaire de séance : Jean-Cyrille BURDET.

2026-55

Convention d'utilisation de la grande salle du complexe sportif de Montrottier par le club de basket de Bessenay.

Madame Laura JOURNET, 1^{ère} adjointe au Maire, informe le Conseil municipal de la demande du club de basket de Bessenay portant sur la reconduction de l'utilisation de la grande salle du complexe sportif de Montrottier pour les entraînements, au titre de l'année scolaire 2026-2027.

Cette demande porte sur les créneaux d'utilisation suivants : les jeudis de 17h30 à 20h00, en période scolaire uniquement.

Il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir droit à cette demande et de fixer le montant correspondant à cette utilisation à hauteur de 500 € à compter de l'année scolaire 2026-2027.

Il est précisé que la participation financière portant sur l'utilisation de la grande salle du complexe sportif par le club de basket de Bessenay est prise en charge par la commune de Bessenay et qu'il convient donc de conclure une convention avec la commune de Bessenay

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la reconduction de l'utilisation de la grande salle du complexe sportif de Montrottier par le club de basket de Bessenay les jeudis de 17h30 à 20h00, en période scolaire uniquement, à compter de l'année scolaire 2026-2027,
- **FIXE** le tarif correspondant à hauteur de 500 €,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention d'utilisation afférente avec la commune de Bessenay et de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant,
- **DIT** que cette convention pourra être reconduite tacitement en l'absence de modification substantielle.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Jean-François POISSON



Le secrétaire de séance,

Jean-Cyrille BURDET

Le Maire, Jean-François POISSON, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20260709-DE2026-55-DE
Date de réception préfecture : 24/07/2026